

Comment évaluer Le montant de votre cotisation ?

Montant de votre masse salariale annuelle*	100 000 €
+ La nouvelle bonification indiciaire*	2000
<i>Sous-Total</i>	102 000 €

Si vous optez pour :

Les charges patronales*	40 800 €
Exemple 40% (102 000 x 40 : 100)	
L'indemnité de résidence*	30 €
Le supplément familial de traitement*	50 €
Les indemnités Accessoires	20 €
Base de calcul (102 000 + 40 800 + 30 + 50 + 20)	142 900 €

Taux de cotisation (selon la franchise retenue)*	10 %
--	------

Appel de prime provisionnel (142 900 x 10 : 100)*	14 290 €
---	----------

** Tous les montants sont donnés à titre indicatif*

NB : Si vous adhérez en cours d'exercice, tous les montants devront être indiqués pour une période annuelle. Le système informatique CNP Assurances calculera automatiquement votre appel de cotisation provisionnelle au prorata du nombre de mois.

Attention : Pour toute demande d'adhésion à compter du 1^{er} Novembre, vous devrez nous indiquer la masse salariale réelle.